



CCB

CEMENTIR HOLDING

Politique Environnementale

La politique environnementale de la division Béton Prêt à l'Emploi de CCB s'inscrit tout d'abord dans la VISION stratégique du groupe CEMENTIR, qui souligne **sa volonté à respecter l'environnement** :

*Nous voulons conserver **notre singularité** sur le marché grâce à la **segmentation des produits** et la **diversification de nos activités**. Nous voulons créer de la **valeur** à travers une organisation **flexible**, en mesure de soutenir la croissance, de respecter l'environnement et d'encourager l'intégration **avec les communautés locales**.*

Par conséquent, la division Béton Prêt à l'Emploi s'engage à honorer dans sa politique environnementale la VALEUR relative au développement durable de Cementir :

*Nous **croions** que la réussite ne peut exister **sans le respect** de l'environnement. Nous sommes **responsables** vis-à-vis des communautés dans lesquelles nous **interventions**. Il est de notre ressort de prendre soin de nos biens, tout en respectant l'environnement et en préservant les **ressources naturelles**.*

Plus spécifiquement, la politique environnementale relative à la centrale à béton de Bruxelles repose sur l'amélioration continue de ses principes et systèmes dans le respect de l'environnement et s'engage à en améliorer sa performance.

La direction de CCB SA maintient le système de management environnemental ISO 14001.

Ce système tient compte de la nature, de l'ampleur et des impacts environnementaux de ses activités, produits et services. Il fournit également un cadre dans lequel les objectifs environnementaux et les actions s'entrecroisent. La direction met un point d'honneur à placer l'environnement comme valeur potentielle dans chacune de ses actions.

Afin de réussir cette politique, la direction est déterminée à :

- fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer la conformité à la réglementation, aussi bien en externe qu'en interne;
- privilégier les technologies les plus adaptées lors de ses investissements industriels, dans la mesure où ils constituent une alternative économiquement viable.

Dans ce cadre, les actions prioritaires sont:

1. La diminution de l'impact industriel de l'eau, du bruit et de la poussière.
2. La protection de l'environnement au travers d'outils tels que :
 - a. l'analyse détaillée des risques environnementaux;
 - b. la formation du personnel;
 - c. la sensibilisation des sous-traitants.
3. La préservation des ressources naturelles par la réduction et le recyclage des différentes fractions de déchets, avec une attention particulière au retour béton.
4. L'implication accrue et continue des parties prenantes par le biais d'une communication sur nos actions, nos objectifs et nos résultats.

La direction est convaincue que la mise en place de ces mesures permettra de lutter contre toute forme de nuisance et elle compte, dans le cadre de la réalisation de cette politique, sur le dévouement et l'engagement de tous ses collaborateurs.

L'effort de chacun est en effet indispensable à l'intégration complète de notre empreinte environnementale dans notre culture d'entreprise.

Eddy FOSTIER
Directeur Général

Leen VAN WASSENHOVE
Plant Manager Bruxelles

Marie-Sophie FOUCART
Directeur BPE

01/03/2018